

Atelier n°12

Le notaire et la protection des personnes vulnérables et le droit patrimonial de la famille



ACTES COURANTS

NIVEAU DE DIFFICULTÉ: ●●●**DURÉE:** 7 heures de formation**PUBLIC CONCERNÉ:** Notaires, collaborateurs, rédacteurs**PRÉREQUIS:** Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.**MOYENS TECHNIQUES:** Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES:**

Cours magistral et interactif (questions/réponses).

Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION:

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS:

Inscription sur :

<https://formation.adnov.fr/>.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'au 5 juin 2026.
- Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'issue de votre inscription.
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 3 semaines avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation et la procédure à suivre pour effectuer votre demande de subrogation.
- Pour chaque salarié inscrit, saisie par l'office des prises en charge Opco EP.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

OBJECTIFS :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les outils juridiques à disposition pour les personnes vulnérables
- Appréhender les mesures de protection pour les personnes vulnérables
- Apporter du conseil approprié dans le choix des contrats et situations juridiques pour les personnes vulnérables tant majeurs que mineurs
- Proposer de l'ingénierie patrimoniale permettant de veiller à la protection présente et/ou future des intérêts des personnes vulnérables.

PÉDAGOGIE : Me Jean Yves CAMOZ, Docteur en droit, notaire honoraire, Magistrat à titre temporaire au tribunal judiciaire de Grenoble.**Madame Anne Laure DEMEURE**, Directrice de l'association des majeurs protégés de la Savoie**Programme****Matin** 9h00-12h30**PARTIE 1 : LE NOTAIRE ET LES MODES DE PROTECTION****I. Les outils juridiques de la protection :**

- Rappels sur la notion de capacité juridique
- Le mineur
- Les majeurs

II. Les mesures de protection

- Sauvegarde de justice
- Curatelle
- Tutelle
- Habilitation familiale
- Mandat de protection future

PAUSE DEJEUNER 12h30-13h30**Après-midi** 13h30-17h00**PARTIE 2 : LE NOTAIRE ET LA GESTION DU PATRIMOINE DES PERSONNES PROTÉGÉES****III. Personnes protégées en couple :**

- Les structures « conjugales » :
 - Les conventions matrimoniales
 - Le contrat de Pacs
 - Les conventions de concubinage
- Vulnérabilité et séparation du couple :
 - Le divorce
 - Les liquidations d'indivision

IV. Personnes protégées et gestion du patrimoine :

- Les opérations immobilières- acquisition, vente, démembrement, viager, emprunt
- Personnes protégées et droit commercial et des sociétés

V. Personnes vulnérables et droit des successions :

- L'option successorale
- Règlement de la succession
- Partage

VI. Personnes vulnérables et libéralités :

- Les donations
- Les testaments
- L'assurance -vie